



# Demande remboursement une partie payée à une mutuelle

Par hainecontrearnaqueur, le 12/01/2012 à 15:54

Bonjour,

Nouveauté sur ce site. J'accepte d'être contacté par des avocats, si nécessaire et si gratuit.

Aujourd'hui j'ai un petit problème à vous poser.

Je travaillais dans une entreprise avec une mutuelle obligatoire.

J'étais donc engagée à cette agence mutuelle d'entreprise, (je nomme comme X).

Après quelques temps, mon père a ouvert un contrat dans une autre agence de mutuelle à MON NOM et pour MOI. Je n'ai jamais SIGNÉ ce contrat, jamais VU l'origine du contrat ni la copie ! Ce que je sais que j'ai reçu sans des lettres de mise en demeure, etc... avec une somme non-négligeable.

En l'absence de mon père, j'ai décidé de payer en urgence la somme demandée pour une partie de cotisation.

Je tiens à préciser que je n'ai jamais eu l'attestation d'adhérent.

Après un mois (ou deux) j'ai envoyé mon attestation de l'employeur pour qu'on supprime mon dossier. Le dossier a été bien supprimé ! Hélas ! ENFIN !

Selon ma logique, étant majeure qui n'a jamais signé le contrat, ni vu le contrat original, ni la copie que j'ai demandé d'en avoir, je VOUDRAIS SAVOIR si je pourrais être remboursée la partie payé ?

On m'a dit, par téléphone, en me prenant pour une conne qu'on paie la cotisation à une mutuelle pour être assuré pendant cette période. Alors que la partie assurée était déjà du PASSÉ et que je me suis assuré par mutuelle X ! J'ai dû payer juste parce qu'on m'a évoqué le mot "CONTENTIEUX" ! Je ne veux pas être contentieux, donc j'ai dû payer. Mais dès mon 1<sup>e</sup> rdv, j'ai déjà évoqué que j'étais assuré par mon employeur. Mais la personne ne m'a jamais évoqué de mon attestation. Juste plus tard que je me suis dit je pourrai utiliser l'attestation ! J'espère que vous comprenez mon histoire.

En attendant de vous lire, merci d'avance pour votre attention à mon sujet. Veuillez bien m'excuser mon niveau français.